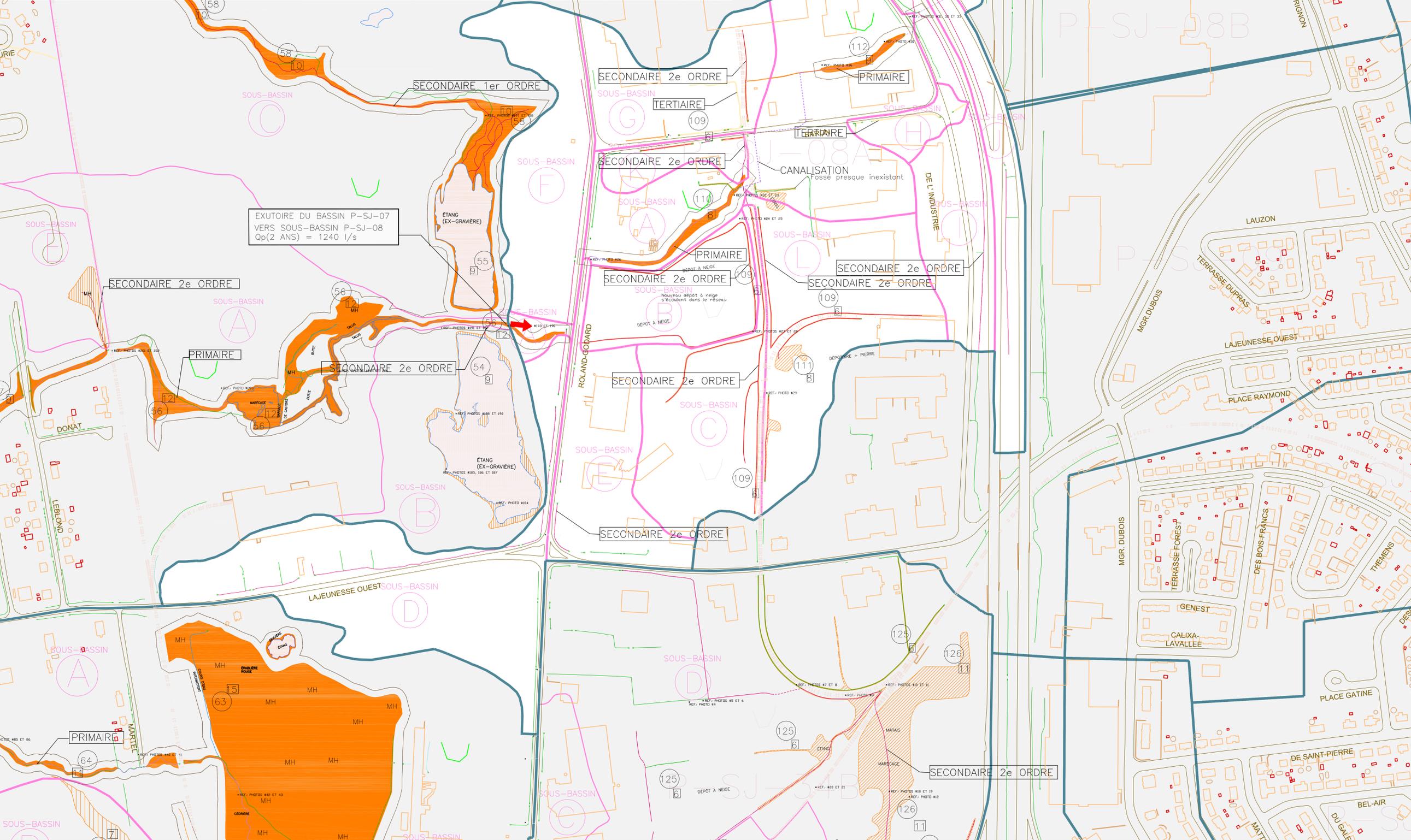


Bassin P-SJ-08A

TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES
(Critères hydrologiques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Somme bassin											
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Classification des cours d'eau (n.a.)	Primaire (Emissaire)	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Tertiaire	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre
Ex-amen de (n.a.)	P-SJ-08A	A	A	A	A	A	A	I	A	A	A	A	A
Ex-amen de (n.a.)	P-SJ-08B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zone (n.a.)	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Milieu d'appartenance)	Ruisseau au Sud de la rue Davis (112) Coulée entre les rues Bacon et Price (112) Fossés entre les rues Lajunesse et Price (109)	Fossés entre les rues Lajunesse et Price (109)	Fossés entre les rues Lajunesse et Price (109)				Fossés entre les rues Lajunesse et Price (109)					Fossés entre les rues Lajunesse et Price (109)	Marais de la jonction des voies fermées (111)
Évaluation biophysique des cours d'eau correspondants	Portage	0, 3 et 6	6	6			6				6	8	
Qualité du milieu humide	Portage	Faible et Très faible	Très faible	Très faible			Très faible				Très faible	Faible	
Superficie drainante du bassin A	m ²	4,914,922	32,741	49,081	89,765	43,201	49,391	38,400	8,530	54,977	38,492	11,149	65,598
Longueur du cours d'eau principal L	m	3334	643	754	772	548	354	200	179	450	500	275	400
Indice de forme F=A/L ² (Sans unité)		0.44	0.08	0.09	0.15	0.14	0.39	0.96	0.27	0.27	0.15	0.15	0.41
Densité de drainage Dd = ZL/A	m/m ²	0.001711	0.019651	0.015371	0.008597	0.012673	0.007167	0.005208	0.021012	0.008185	0.012990	0.024666	0.006098
Pente moyenne du bassin m/km		15.8	5.0	5.0	19.2	5.0	72.7	5.0	2.0	4.8	21.1	5.0	5.0
Forme du réseau de drainage (n.a.)	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire
Débit résidu 2 ans W	l/s	2431.5	21.0	31.6	158.1	242.3	60.5	358.5	85.4	392.1	270.6	74.7	306.3
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Portage (5)	(n.a.)	0.04	0.07	0.33	0.50	0.12	0.74	0.81	0.56	0.15	0.63	
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Portage (5)	(n.a.)							1.09				
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Portage (5)	(n.a.)	0.03	0.04	0.13	0.13	0.06	0.06		0.13	0.09	0.02	0.10
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Portage (5)	(n.a.)							0.60				
Importance relative globale	Portage (10)	(n.a.)	0.07	0.11	0.45	0.63	0.19	0.79	1.69	0.93	0.65	0.17	0.73
Protection (n.a.)	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON



NOTE:
LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT UTILISANT LA MÉTHODE RATIONNELLE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE. EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉVALUE L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INCONTOURNABLES DE CE FAIT. LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCÉDURE INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANTS.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE, DONC L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONC L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET COURS D'EAU, SONT PROTÉGÉS

- LÉGENDE**
- SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 MÈTRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITORAUX
 - TOURBIÈRE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON PROTÉGÉE
 - MILIEU HUMIDE
 - ZONE LITIGIEUSE
 - REF. PHOTO #167
 - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
 - PONTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MODEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
No.	RÉVISION	DATE

TEL QUE CONSTRUIT	
CONSTRUCTION	
SOUSSION	
PERMIS	
APPROBATION	
PRÉLIMINAIRE	
EMIS POUR	DATE

LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.

255, RUE MADE E31
10^e ÉTAPE
MONTREAL (QUEBEC)
H2M 1W2

TEL: (514) 381-4220
FAX: (514) 381-4017
CORREIL: ler@lhb.com

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSIN P-SJ-08A

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL	
PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER	VÉRIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, Ing.
DATE: JUIN 2005	
ÉCHELLE: 1:2000	DOSSIER: M7416-00
No. Dessin: 19 DE 23	REV.: 5